

## APPEL A PROJETS

### Pour la réalisation de centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments publics

## CAHIER DES CHARGES

Opération	Projet de réalisation d'installations de production solaire photovoltaïque sur des bâtiments publics du territoire du Grand-Figeac
Coordonnateur AAP	Communauté de Communes du Grand-Figeac
Délai de remise des candidatures	Le mardi 15 décembre 2020 à 16h00

**Communauté de Communes du  
Grand-Figeac**  
35 Allées Victor Hugo  
46 100 Figeac

# SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. OBJET DE L'APPEL A PROJETS</b> .....	<b>4</b>
<b>3. DETAILS ATTENDUS DE LA MISSION</b> .....	<b>4</b>
3.1. CONCEPTION DE L'INSTALLATION .....	5
3.2. REALISATION DE L'INSTALLATION .....	6
3.3. EXPLOITATION DE L'INSTALLATION .....	6
<b>4. CONDITIONS DE CANDIDATURES</b> .....	<b>7</b>
4.1. CONTENU DES PROPOSITIONS .....	7
4.2. DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS .....	8
4.3. REMISE DES CANDIDATURES .....	9
4.4. JUGEMENT DES CANDIDATURES .....	10
<b>5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>10</b>

Annexe 1 : Liste prévisionnelle des bâtiments

## 1. PREAMBULE

La Communauté de Communes du Grand-Figeac, composée de 92 communes (86 dans le Lot et 6 en Aveyron), compte actuellement plus de 45 105 habitants soit l'équivalent de 25% de la population lotoise.

Elle s'est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique notamment par son Plan Climat Energie Territorial (PCAET) adopté fin 2019, et a été lauréate de plusieurs appels à projets :

- Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv)- Etat,
- Collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergies renouvelables territoriaux – Région Occitanie, ADEME.

Dans son projet, quatre actions principales ont été fléchées :

- La maîtrise des consommations énergétiques,
- Le développement des énergies renouvelables,
- La mobilité durable,
- L'adaptation au changement climatique.

Le Grand-Figeac bénéficie de conditions favorables à la production d'énergies renouvelables notamment dans l'énergie solaire grâce à un ensoleillement important dans la région.

Aussi, une étude du potentiel solaire a été réalisée sur l'ensemble des bâtiments publics des collectivités locales. Plus de 2 500 toitures publiques ont été répertoriées sur l'ensemble du territoire.

Une première phase d'analyse a été réalisée en 2019, identifiant près de 100 bâtiments publics propices à l'installation d'équipements photovoltaïques.

Aujourd'hui, **31 Communes** souhaitent proposer à un opérateur la mise à disposition de leur toiture pour un total de **68 bâtiments** (cf. annexe 1 : toitures retenues). Cela représenterait une production annuelle de 2 GWh (soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle électrique de près de 400 foyers).

A leur demande et par délibération des différents conseils municipaux, le Grand-Figeac coordonne le présent appel à projets en vue d'identifier des opérateurs de centrales photovoltaïques.

Note : Aucun engagement n'a été pris à ce stade par les Communes sur un engagement à concrétiser le projet auprès des opérateurs. Ainsi le nombre des toitures à étudier est susceptible d'évoluer.

La Communauté de Communes du Grand-Figeac et les Communes engagées dans la démarche collective s'engagent en outre sur la confidentialité des données transmises par les opérateurs.

## **2. OBJET DE L'APPEL A PROJETS**

Le présent appel à projets porte sur la détection et la sélection d'un (ou de plusieurs) opérateur(s) de centrales photovoltaïques sur bâtiments.

Ce dernier aura en charge le développement, le financement et l'exploitation des projets photovoltaïques.

La finalité de cette consultation étant la signature d'actes de location de toitures de bâtiments publics pour l'exploitation de centrales photovoltaïques entre le(s) opérateur(s) et chaque collectivité.

Cette consultation a pour objet de répondre aux conditions posées par les dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques organisant une procédure de mise en concurrence préalable à la délivrance d'un titre foncier portant sur une dépendance du domaine dont la Collectivité est propriétaire.

De plus, selon l'article L 2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, la durée de l'occupation sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi.

Dans le présent appel à projets, il n'est pas prévu d'indemnité quelconque pour les opérateurs qui remettront leurs candidatures.

Au terme de la procédure de sélection prévue dans le présent Appel à projets, les propriétaires des bâtiments seront responsables de la finalisation de la contractualisation :

- Soit sous la forme d'une mise à disposition à titre onéreux (bail ou convention d'occupation du domaine public) avec retrait total de l'installation et remise en état de la toiture in fine,
- Soit sous la forme d'un marché si le choix est fait par le propriétaire de conserver l'installation au terme de la mise à disposition. Dans ce cas, le présent Appel à projet, ouvert à tous candidat intéressé, constituera une phase préalable de consultation en vertu de l'article 4 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

## **3. DETAILS ATTENDUS DE LA MISSION**

Cet Appel à Projets a pour finalité la passation d'actes pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics des collectivités locales participant à l'opération.

La durée d'exploitation n'est pas imposée à ce stade, chaque opérateur proposera dans sa candidature une durée adéquate.



De même, les candidats pourront proposer :

- Soit une réponse globale sur l'ensemble des toitures proposées,
- Soit une réponse individualisée toiture/toiture,
- Soit en constituant des lots de toitures si pertinent.

**Le Grand-Figeac, coordonnateur du présent Appel à Projets, entend assurer son rôle de facilitateur tout au long des projets et sera l'interface entre les collectivités locales propriétaires et les opérateurs. Au delà de cette coordination, il ne percevra aucun avantage et il sera par ailleurs partie prenante de cet appel à projets pour ses propres toitures.**

### 3.1. Conception de l'installation

**L'opérateur aura à sa charge les formalités administratives et les études préalables spécifiques à chacun des bâtiments.**

Néanmoins, une première phase d'analyse a été réalisée en 2019, identifiant d'ores-et-déjà les bâtiments les plus propices à l'installation d'équipement photovoltaïque. Concrètement, pour chaque bâtiment, à partir des images aériennes et du SIG, la production annuelle de l'installation a été estimée en fonction des éléments suivants :

- Calcul de la surface disponible du pan propice
- Calcul de l'orientation du pan propice
- Détermination du type de couverture et estimation d'une inclinaison
- Recueil de singularités éventuelles
- Détermination de la puissance crête à installer (9 kWc, 36 kWc ou 100 kWc) et de la puissance réelle (8,8 kWc, 35,5 kWc et 99 kWc)
- Calcul du productible (en fonction du lieu, de l'orientation, de l'inclinaison et du type d'intégration)

De ce travail, près de 2500 toitures ont été répertoriées. De là, un appel aux Communes a permis de retenir 68 bâtiments répartis sur 31 Communes.

**L'ensemble des éléments issus de l'étude de potentiel pourront être mis à disposition des candidats mais ne sont en aucun cas engageants. Les données devront être vérifiées et affinées.**

Les candidats auront à leur charge les demandes d'autorisations d'urbanismes nécessaires, les demandes de raccordement au réseau de distribution d'électricité, et les contractualisations d'achat de l'énergie produite.

Concernant le matériel photovoltaïque, les exigences suivantes devront être respectées :

- obligation du maintien de l'intégrité de la couverture finale,
- assemblage des modules effectués en Union Européenne,
- tous les bâtiments devront être équipés du même type de capteurs photovoltaïques, sauf exception à justifier,
- modules en silicium monocristallin ou polycristallin avec encadrement de même couleur
- mettre des coupe-circuit au plus proches des panneaux pour faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie

### 3.2. Réalisation de l'installation

La réalisation de l'installation (fourniture et installations des équipements réseaux) sera à la charge totale de l'opérateur, y compris les frais de raccordement au réseau électrique.

Si des travaux préalables ou annexes sont nécessaires pour accueillir l'équipement photovoltaïque, les candidats devront le préciser clairement aux collectivités.

Concernant la réalisation, les collectivités participantes à cet appel à projet souhaitent notamment :

- que les chantiers soient réalisés via des personnes dotées des compétences professionnelles requises (étanchéité, électricité) attesté par une formation diplômante et/ou une pratique confirmée
- que les chantiers soient réalisés sans recourir à la sous-traitance (sauf si compétences supplémentaires nécessaires)
- que les entreprises soient à jour des obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement toutes les activités et travaux réalisés
- que les entreprises s'engagent à remettre au client l'ensemble des documents relatifs à l'installation (schéma électrique complet, synthèse du schéma électrique à afficher près du compteur général indiquant la présence et les caractéristiques de l'installation et précisément l'endroit du coupe-circuit, plans d'intervention, garanties du matériel, attestations...) En cas de bâtiments classés ERP de 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> catégorie, les entreprises devront préciser les dispositions relatives aux onduleurs et locaux coupe-feu.
- que les entreprises procèdent, avec l'appui d'un bureau de contrôle, à une visite initiale des installations électriques et délivrent les Rapports de vérification Réglementaires Après Travaux (RVRAT) à l'issue des travaux.

Il est rappelé pour information que chaque bâtiment relève d'un classement ERP/ERT spécifique et l'entreprise devra alors préciser la manière dont les installations et ses composantes (onduleur, local coupe feu, etc.) seront mises en œuvre.

### 3.3. Exploitation de l'installation

Les opérateurs auront à leur charge l'exploitation des équipements, la maintenance de l'installation et le maintien en parfait état de fonctionnement. Il devra en outre prendre toutes les assurances nécessaires contre le vol et les dégradations, mais également les assurances responsabilité civiles et exploitation.

Pour la mise à disposition des toitures pendant la phase d'exploitation de la centrale, les candidats proposeront aux collectivités locales un engagement de redevance annuelle en euros pour l'utilisation du site pendant toute la durée d'exploitation. Cette redevance pourra être en fonction des catégories de projet et des éventuelles singularités ou travaux annexes nécessaires. Elle sera établie en fonction des barèmes d'occupation du Domaine public.

Sur le montage juridique et financier, les candidats pourront proposer des montages permettant d'associer les acteurs locaux (collectivités volontaires, citoyens, entreprises) dans la gouvernance et la prise d'intérêt dans le projet.

Dans leur candidature, les opérateurs préciseront les termes de la période d'exploitation :

- soit de céder l'installation à la Collectivité qui pourra poursuivre son exploitation.
- soit de procéder au démantèlement de l'installation et au retour au parfait état de la toiture.

## 4. CONDITIONS DE CANDIDATURES

### 4.1. Contenu des propositions

Les candidats devront remettre un projet comprenant :

1/ La justification des capacités techniques et économique de la société, avec notamment :

- les références / installations équivalentes réalisées,
- les sites actuellement en exploitation,
- les chiffres d'affaires des 3 dernières années pour l'activité « photovoltaïque »,
- les certificats de qualification professionnelle (par exemple Opqibi 2011 :
  - « Etudes d'installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque », Qualifelec E2 avec mention SPV.),
- les moyens humains et matériels dédiés au projet,
- la sous-traitance éventuelle qui sera mise en œuvre.

2/ Un mémoire justificatif, de 10 pages maximum, destiné au jugement de la valeur technique de l'offre de partenariat décrivant notamment :

- les motivations du candidat à s'engager dans une démarche partenariale avec les collectivités,
- la proposition de méthodologie, de suivi de projet et de planning prévisionnel de l'ensemble des démarches à effectuer,
- les éléments techniques pour apprécier l'offre du candidat et sa conformité avec les orientations du présent cahier des charges,
- les éléments permettant d'assurer une parfaite maîtrise des impacts environnementaux,
- la proposition économique correspondante (redevance annuelle pour les propriétaires fonction des typologies de projets et des éventuelles singularités ou travaux annexes nécessaires, conditions...),
- la proposition permettant d'associer les acteurs locaux (collectivités volontaires, citoyens, entreprises) dans la gouvernance et la prise d'intérêt / le co-investissement dans le projet.

L'ensemble des sujets mentionnés dans le présent cahier des charges sont ouverts à concertation avec les candidats. Certaines orientations initiales pourront ainsi être discutées sur la base des arguments apportés : technologies choisies, montage juridique et financier de la future entité d'exploitation, investissements apportés par les différentes parties, etc.

Toutes les pièces du dossier seront signées par le représentant légal du Candidat.

Les offres remises devront respecter les dispositions du présent cahier des charges. Toutes les informations, documentations et pièces requises, dont la liste figure ci-dessus, doivent être fournies en langue française et les montants renseignés en Euros.

A compter de la date limite de dépôt des candidatures, la Collectivité pourra exiger la production des pièces manquantes ou jugées imprécises. A défaut de se voir communiquer ces pièces dans le délai requis par la collectivité, la candidature se verra rejetée.

Le Grand-Figeac et les Communes s'engagent à respecter la confidentialité des données fournies par chaque candidat.

## 4.2. Déroulement de l'appel à projets

Les différentes phases du présent appel à projets sont les suivantes :

1. remise des candidatures, dont le contenu attendu est présenté ci dessus,
2. étude de la conformité des candidatures,
3. sélection d'un (ou de) opérateur(s) par un comité de sélection composé :
  - Des Maires, ou de leurs représentants, des Communes participantes,
  - Du Président, ou de son représentant, et des Vice-présidents concernés du Grand-Figeac,
  - D'agents du Grand-Figeac,
  - De personnes qualifiées : représentant de l'ADEME et de la Direction Départementale des Territoires.

## 4.3. Remise des candidatures

Les opérateurs transmettent leurs candidatures :

\* Soit sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :	<b>AAP</b>
	<b>photovoltaïque</b>
	<b>NE PAS OUVRIR</b>

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Grand-Figeac**  
**35 Allées Victor Hugo**  
**46 100 Figeac**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

\* Soit par email contre accusé de réception à l'adresse :

**planclimat@grand-figeac.fr.**

#### 4.4. Jugement des candidatures

En fonction du nombre d'offre réceptionnées, le Grand-Figeac et les Communes se laissent la possibilité de présélectionner 2 à 3 candidats afin qu'ils présentent leur projet devant le comité de sélection. Cette sélection se fera en fonction de l'intérêt technique, économique et social mis en avant dans les dossiers, mais également des capacités techniques et financières des opérateurs.

Les candidatures seront jugées selon les critères suivants :

- la valeur financière et juridique (30%) : garanties financières et montant de la redevance annuelle, durée d'exploitation...,
- la valeur technique (30%) : puissance installée, surface occupée, type de matériel, procédure et phasage dans le temps pour sa mise en œuvre, prise en compte des prescriptions de suivi de l'exploitation, le plan de maintenance préventive...,
- la valeur développement durable (20%) : bilan carbone des modules photovoltaïques, engagement au recyclage de matériel, politique sociale de l'entreprise,
- le taux d'intégration des acteurs locaux (20%) dans la gouvernance et la prise d'intérêt/le co-investissement dans le projet.

**Les Collectivités (Grand-Figeac et Communes en tant que propriétaires) se réservent le droit de ne pas donner suite à cet appel à projets pour des motifs d'intérêt général ou si elles considèrent que les conditions d'un partenariat constructif ne sont pas réunies.**

## 5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront solliciter :

Pôle Développement du Grand-Figeac  
Service Transition Energétique  
35 Allées Victor Hugo – 46100 Figeac  
Tel : 05 65 11 47 51  
planclimat@grand-figeac.fr

**Annexe 1 : Liste prévisionnelle des bâtiments**

ID Batiment	Adresse	Code Insee	Commune	Puissance PV brut [kWc]	Puissance PV injectée [kVA]	Puissance PV injectée si écrêtement [kVA]	Production [kWh]	Puissance PV net [kWc]	Parcelles	Désignation	TRI (années)
BATIMENTO 0000002917 76007	PIERRE LEVEE	46015	Bagnac-sur-Céle	8,9	8,01	6,23	9818,5	6,23	2018460015 000AE0424	local technique?	12,34
BATIMENTO 0000000151 19797	4 PROM DU CELE	46015	Bagnac-sur-Céle	21,6	19,44	15,12	26426	15,12	2018460015 000AI0351	Vestiaires Custors	12,78
BATIMENTO 0000003334 00248	CAMBES ET MAS DELSOL	46051	Cambes	19,2	17,28	13,44	23506	13,44	2018460051 0000B0204, 2018460051 0000B0996	Ecole	13,24
BATIMENTO 0000002912 91516	CAMBES ET MAS DELSOL	46051	Cambes	15,3	13,77	10,71	18797,5	10,71	2018460051 0000B0204	Ecole	13,96
BATIMENTO 0000002912 95645	CAMBES ET MAS DELSOL	46051	Cambes (Grand-Figeac)	6,5	5,85	4,55	7884	4,55	2018460051 0000A0875, 2018460051	Hotel des entreprises	10,99
BATIMENTO 0000002912 91952	PECH DE CAUMEL	46056	Carayac	5,5	4,95	3,85	6679,5	3,85	2018460056 0000A0278	Logements locatifs	10,97
BATIMENTO 0000003380 56328	LOUPIAC	12257	Causse-et-Diége	26,2	23,58	18,34	30952	18,34	2018120257 1320B0788	Salle des fêtes ?	12,43
BATIMENTO 0000003398 10444	LOUPIAC	12257	Causse-et-Diége	22	19,8	15,4	27010	15,4	2018120257 1320B0789	Salle des fêtes ?	12,65
BATIMENTO 0000003398 10445	LOUPIAC	12257	Causse-et-Diége	8,9	8,01	6,23	9271	6,23	2018120257 1320B0790	Salle des fêtes ?	13,25
BATIMENTO 0000003398 09525	GELLES	12257	Causse-et-Diége	17,5	15,75	12,25	21425,5	12,25	2018120257 000000056	Mairie Gelles ?	13,58
BATIMENTO 0000002916 76885	LE CAUSSANEL	46094	Espédaillac	13,3	11,97	9,31	16425	9,31	2018460094 0000H0270	Ancienne école?	14,28
BATIMENTO 0000002912 91484	FOUGASSOU ET TREVEPAU	46100	Faycelles	17,8	16,02	12,46	21060,5	12,46	2018460100 0002C0008	Services techniques ?	14,11
BATIMENTO 0000002917 70812	LE BOURG	46101	Felzins	24,1	21,69	16,87	29492	16,87	2018460101 000000252	Ecole ?	12,3
BATIMENTO 0000002917 70931		46101	Felzins	12,8	11,62	8,96	13724	0	2018460101 000000217	Mairie/bibliothèque/salle des fêtes	17,26
BATIMENTO 0000002917 70932		46101	Felzins	8,5	7,65	5,95	9125	0	2018460101 000000217, 2018460101 000001165	Salle des fêtes	12,76
BATIMENTO 0000002916 05376	LES CONDOMINES	46102	Figeac	53,07	48,33	36	64240	37,59	2018460102 000000730	Salle Jean Pramil	11,25
BATIMENTO 0000002916 09102	55 BD DU COLONEL TEULIE	46102	Figeac	17,8	16,02	12,46	21717,5	6,23	2018460102 000AD0423	Club House	13,58
BATIMENTO 0000002916 10267	2 RUE VICTOR DELBOS	46102	Figeac	92,01	82,09	64,47	101470	32,235	2018460102 000AC0456	Ancien CES	11,86
BATIMENTO 0000002916 10935	PL PHILIBERT RENAUD	46102	Figeac	113,5	102,15	79,45	132495	25,54	2018460102 000AE0613	Espace François Mitterand	13,91
BATIMENTO 0000002916 09900	1 RUE ANDRE DESPOUX	46102	Figeac	51,1	45,99	36	62050	17,89	2018460102 000AI0055	Ecole maternelle Jean Marseaux	11,08
BATIMENTO 0000002916 07004	11 AV FERNAND PEZET	46102	Figeac	9,1	8,19	6,37	11059,5	3,19	2018460102 000AL0060	Ecole primaire Jacques Chapou	15,47
BATIMENTO 0000002916 10924	12 AV FERNAND PEZET	46102	Figeac	17,1	15,39	11,97	18177	5,99	2018460102 000AL0068	Ecole primaire Paul Bert	16,34
BATIMENTO 0000002916 11505	Rue Flandres Dunkerques	46102	Figeac	91	81,09	63,7	101835	63,7	2018460102 000AE0597	COSEC Figeac	11,66
BATIMENTO 0000003334 04268	Plaine de Jeux Roger Freyc	46102	Figeac	78,5	70,65	54,95	87235	54,95	2018460102 000000758	Vestiaire Londeu	11,93
BATIMENTO 0000002916 08024	9 CHE DES MIATTES	46102	Figeac	44,4	36	31,08	52560	31,08	2018460102 000AN0307	Ecole primaire Louis Barré	11,51
BATIMENTO 0000002916 06897	Nayrac	46102	Figeac	9	8,1	6,3	10767,5	3,15	2018460102 0000F1581	Centre équestre	11,17
BATIMENTO 0000002916 07324		46102	Figeac (Grand-Figeac)	29,8	26,82	20,86	31281	10,43	2018461020 0AL0048	Espace Jeune	13,25
BATIMENTO 0000002912 91615	Raulet	46100	Cambes (Grand-Figeac)	44,9	36	31,43	53655	31,43	2018460051 0000A0719	Colfitech	11,37
BATIMENTO 0000002914 67716	GORSES	46125	Gorses	19,4	17,46	13,58	23688,5	13,58	2018460125 000AS0027	Salle des fêtes	13,25
BATIMENTO 0000002914 67124	GORSES	46125	Gorses	18,2	16,38	12,74	22228,5	12,74	2018460125 000AS0028	Mairie	13,48
BATIMENTO 0000002914 67830	GORSES	46125	Gorses	20,4	18,36	14,28	22776	14,28	2018460125 000AS0053	Ecole	14,59
BATIMENTO 0000002914 67832	GORSES	46125	Gorses	10,5	9,45	7,35	12957,5	7,35	2018460125 000AS0053	Ecole	14,87



ID Batiment	Adresse	Code Insee	Commune	Puissance PV brut [kWc]	Puissance PV injectée [kVA]	Puissance PV injectée si écrêtement [kVA]	Production [kWh]	Puissance PV net [kWc]	Parcelles	Désignation	TRI (années)
BATIMENTO00000290805391	PADRAT	46133	Issepts	86,7	78,03	60,69	87965	60,69	20184601330000B0728	Salle des fêtes ?	13,25
BATIMENTO00000291470281	LABASTIDE	461335	Labastide-du-Haut-Mont	5,2	4,68	3,64	6132	3,64	20184601350000B0640	Mairie	11,37
BATIMENTO00000291468769	PL DU 19 MARS 1962	46160	Latronquière	17,1	15,39	11,97	20440	11,97	2018460160000AB0148	Bâtiment Poste, Perception	14,07
BATIMENTO00000291468401	RUE DE L'EGLISE	46160	Latronquière	11,7	10,53	8,19	14417,5	8,19	2018460160000AB0207	Place de l'Eglise	14,65
BATIMENTO00000291468768	PL DU 19 MARS 1962	46160	Latronquière	9,8	8,82	6,86	11716,5	6,86	2018460160000AB0148, 2018460160000AB0149	La poste	15,64
BATIMENTO00000291770150	LIMBERDIE	46168	Lentillac-Saint-Blaise	22,8	20,52	15,96	27886	15,96	20184601680000A0413	Salles des fêtes ?	12,56
BATIMENTO00000291315101	LEYME	46170	Leyme	35,3	31,77	24,71	43070	24,71	2018460170000AE0168	Mairie	10,31
BATIMENTO00000291314759	LEYME	46170	Leyme	43,9	36	30,73	47450	30,73	2018460170000AE0198	Salle des fêtes	12,83
BATIMENTO00000291314857	LASCAMPS	46170	Leyme	16,9	15,21	11,83	20732	11,83	2018460170000AD0276	Ecole maternelle	13,66
BATIMENTO00000291314791	LEYME	46170	Leyme	15,1	13,59	10,57	18286,5	10,57	2018460170000AE0037	Ecole primaire	14,26
BATIMENTO00000291772517	LINAC	46174	Linac	11,6	10,44	8,12	14162	8,12	20184601740000B0962	Salle des fêtes	14,84
BATIMENTO00000246713804	LENCLOS	46175	Lissac-et-Mouret	31,6	28,44	22,12	38690	22,12	20184601750000A0675	Ecole	10,92
BATIMENTO00000291290423		46175	Lissac-et-Mouret	25,9	23,31	18,13	31536		20184601750000A0517	Eglise	12,04
BATIMENTO00000291316312		46195	Molières	4,4	3,96	3,9	5402	0	20184601950000D0134, 20184601950000D0620	Atelier et vestiaire	10,83
BATIMENTO00000291316328		46195	Molières	10,4	9,36	7,28	12702	7,28	20184601950000AB0025	atelier et garage	15,09
BATIMENTO00000291463917	LA VITARELLE	46203	Montet-et-Bouxal	42,3	36	29,61	43179,5	29,61	20184602030000AM0200	Salle des fêtes + Ecole	13,77
BATIMENTO00000291772099	MONTREDON	46207	Montredon	33,5	30,15	23,45	33945	23,45	20184602070000AB0029	Mairie	13,25
BATIMENTO00000290805902	LES GRANGES	46221	Planioles	23,3	20,97	16,31	25769	16,31	20184602210000A0867, 20184602210000A0868	Salle des fêtes	14,10
BATIMENTO00000290806115	PLANIOLES	46221	Planioles	11,6	10,44	8,12	14162	8,12	20184602210000A0324, 20184602210000A0325	Ecole	14,84
BATIMENTO00000290804397	LES EMINADES	46226	Prendeignes	19,7	17,73	13,79	23214	13,79	20184602260000A1347	Salle des fêtes	13,78
BATIMENTO00000291520198	LE BOURG	46243	Rueyres	14,2	12,78	9,94	17301	9,94	20184602430000A0764	Ancienne école	14,33
BATIMENTO00000291520166	LE BOURG	46243	Rueyres	22	19,8	15,4	24272,5	15,4	20184602430000A0729, 20184602430000A1180	Logements communaux ?	14,44
BATIMENTO00000291520184	LE BOURG	46243	Rueyres	12,8	11,52	8,96	15658,5	8,96	20184602430000A1107	Salle des fêtes	14,55
BATIMENTO00000290808626	LES FIEUX	46249	Saint-Bressou	13,1	11,79	9,17	15877,5	9,17	20184602490000A0236	Les Fieux ?	14,66
BATIMENTO00000291465572	LE VILLAGE	46255	Saint-Cirgues	29,8	26,82	20,86	30404,5	20,86	20184602550000AB0047	Mairie	14,00
BATIMENTO00000291465571	LE VILLAGE	46255	Saint-Cirgues	28,1	25,29	19,67	28689	19,67	20184602550000AB0047	Mairie	14,40
BATIMENTO00000291312569	BLADOU	46260	Sainte-Colombe	38	34,2	26,6	38799,5	26,6	2018460260000A00044	Presbytere	13,83
BATIMENTO00000291768656	LE BOURG	46266	Saint-Félix	8,9	8,01	6,23	10293	6,23	20184602660000B0259	Salle des fêtes	11,64
BATIMENTO00000291768657	LE BOURG	46266	Saint-Félix	18,8	16,92	13,16	21717,5	13,16	20184602660000B0258	Ecole	14,32
BATIMENTO0000029168654	POUTOY SUD	46292	Saint-Simon	17,8	16,02	12,46	21243	12,46	20184602920000C0398	Fédération Foyers Ruraux	13,96
BATIMENTO00000302205459	SENAILLAC	46302	Sénaillac-Latronquière	16,6	14,94	11,62	19746,5	11,62	20184603020000C0393	Restaurant	14,27
BATIMENTO00000291687013	SONAC	46306	Sonac	36,7	33,03	25,69	38690	25,69	20184603060000B0241	Mairie	13,32

ID Batiment	Adresse	Code Insee	Commune	Puissance PV brut [kWc]	Puissance PV injectée [kVA]	Puissance PV injectée si écrêtement [kVA]	Production [kWh]	Puissance PV net [kWc]	Parcelles	Désignation	TRI (années)
BATIMENTO 0000002916 87013	SONAC	46306	Sonac	36,7	33,03	25,69	38690	25,69	2018460306 0000B0241	Mairie	13,32
BATIMENTO 0000002914 66630	RUE DES ECOLES	46314	Terrou	31,7	28,53	22,19	36244,5	22,19	2018460314 000A10133	Établissement agricole MFR (internat)	10,82
BATIMENTO 0000002914 63433	LE VILLAGE	46255	Saint- Cirgues	11,3	10,17	7,91	13614,5	0	2018460255 000AB0035	Logements communaux	13,7
BATIMENTO 0000002914 63430	LE VILLAGE	46255	Saint- Cirgues	17,2	15,48	12,04	20987,5	0	2018460255 000AB0037, 2018460255 000AB0038	Logements communaux	15,16
Inconnu	Route de Issept	46100	Fons						2018460108 000C0332	âtiment technique	

Nombre de bâtiments:
68

Puissance injectée moyenne
23,21

Production Totale kWh
1996185,5

TRI Moyen
13,30

a. Bagnac sur Cère – Local technique : 2018460015000AE0424



b. Bagnac sur Cère – Vestiaire castor : 2018460015000AI0351



c. Cambes – école : 20184600510000B0204, 20184600510000B0996



d. Cambes – école : 20184600510000B0204





e. Cambes (Grand-Figeac) – Hôtel d'entreprises : 20184600510000A0875/76



f. Carayac – Logement locatif : 20184600560000A0278



g. Causse et Diège – Salle des fêtes : 20181202571320B0788/89/90



h. Causse et Diège – Mairie : 20181202570000D0056





i. Espédaillac – Ancienne école : 20184600940000H0270



j. Faycelles – Services techniques : 2018460100000ZC0008



k. Felzins – Ecole : 20184601010000D0252



l. Felzins – Mairie/Bibliothèque/Salle des fêtes : 20184601010000D0217





m. Felzins – Salle des fêtes : 20184601010000D0217 / 20184601010000D1165



n. Figéac – Salle Jean Pramil : 20184601020000D0730



o. Figeac – Club House : 2018460102000AD0423



p. Figeac – Ancien CES : 2018460102000AC0456





q. Figeac – Espace Mitterrand : 2018460102000AE0613



r. Figeac – Ecole maternelle J. Marcenac : 2018460102000AI0055



s. Figeac – Ecole primaire J. Chapou : 2018460102000AL0060



t. Figeac – Ecole primaire P Bert : 2018460102000AL0068





u. Figeac – COSEC : 2018460102000AE0597



v. Figeac – Vestiaire Londieu : 20184601020000D0758



w. Figéac – Ecole primaire L. Barrié : 2018460102000AN0307



x. Figéac – Centre équestre : 20184601020000F1581





y. Figeac (Grand-Figeac) – Espace jeune : 20184610200AL0048



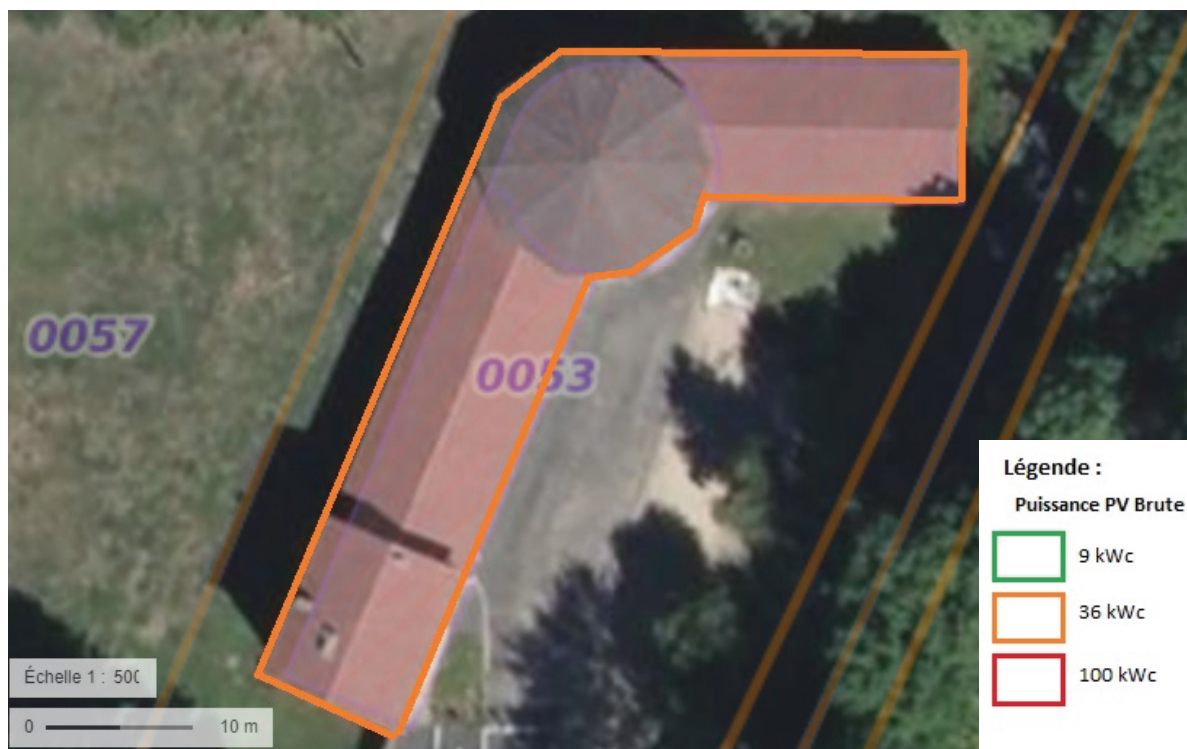
z. Cambes (Grand-Figeac) – Calfatech : 20184600510000A0719



aa. Gorses – Salle des fêtes et Mairie : 2018460125000AS0027/28



bb. Gorses – Ecole : 2018460125000AS0053





cc.Issept – Salle des fêtes : 20184601330000B0728



dd. LaBastide du Haut Mont – Mairie : 20184601350000B0640







gg. Lentillac-Saint-Blaise – Salle des fêtes : 20184601680000A0413



hh. Leyme – Mairie : 2018460170000AE0168



ii. Leyme – Salle des fêtes : 2018460170000AE0198



jj. Leyme – Ecole maternelle : 2018460170000AD0276





kk. Leyme – Ecole primaire : 2018460170000AE0037



ll. Linac – Salle des fêtes : 20184601740000B0962



mm. Lissac et Mouret – Ecole : 20184601750000A0675



nn. Lissac et Mouret – Eglise : 20184601750000A0517





oo. Molière – Atelier et Vestiaire : 20184601950000D0134 / 20184601950000D0620



pp. Molière – Atelier et garage : 2018460195000AB0025



qq. Montet et Bouxal – Salle des fêtes et Ecole : 2018460203000AM0200



rr. Montredon – Mairie : 2018460207000AB0029





ss. Planioles – Salle des fêtes : 20184602210000A0867 / 868



tt. Planioles – Ecole : 20184602210000A0324 / 325



uu. Prendeigne – Salle des Fêtes : 20184602260000A1347



vv. Rueyres – Ancienne école : 20184602430000A0764





ww. Rueyres – Logements communaux : 20184602430000A0729 /  
20184602430000A1180



xx. Rueyre – Salle des fêtes : 20184602430000A1107



yy. Saint Bressou – Salle des fêtes : 20184602490000A0236



zz. Saint Cirgues – Mairie : 2018460255000AB0047





aaa. Sainte Colombe – Presbytère : 2018460260000AO0044



bbb. Saint Félix – Salle des fêtes et Ecole : 20184602660000B0258 / 259



ccc. Saint Simon – Fédération Foyer Furax : 20184602920000C0398



ddd. Sénéillac Latronquière – Restaurant : 20184603020000C0393





eee. Sonac – Mairie : 20184603060000B0241



fff. Terrou – Etablissement agricole MFR : 2018460314000AI0133



a. Saint Cirgues – Logements communaux : 2018460255000AB0035/37/38



b. Fons – Bâtiment technique : 2018460341

